



Comment s'en sortir quand la banque fait une mauvaise manipulat

Par **alexouillbeg51**, le **03/02/2014** à **18:45**

bonjour,

En aout 2013 j'ai ouvert un compte a la société général, étant donné que je n'avais pas de contrat de travail encore fixe mais ayant travaillé pour le palissage en milieu viticole et ayant obtenu un salaire de 1400 euros, j'ai donc mis cette argent là sur le compte que je venais d'ouvrir.

Pendant l'ouverture du compte, le conseiller m'a bien dit que comme je n'avais pas encore de contrat de travail et que je ne mettais pas d'argent tout les mois sur mon compte celui-ci serait bloqué arrivé a 0 euro, jusqu'à tant que je trouve un emploi.

Je suis donc partit en vacance avec 1400 euros en étant sur que ma carte se bloque qu'en je serais arrivé à 0 euros.

Mais voilà aujourd'hui je me retrouve avec un découvert de 2500 euros(ma carte ne s'étant pas bloquée à 0 comme mon conseiller me l'avais dit). Du jour à aujourd'hui je suis en apprentissage viticole, je gagne 700 euro par mois et la banque me demande de rembourser 300 euro tout les mois pendant 9 mois.

Comment puis-je faire, du moins qu'elle procédure je pourrais envisager pour me sortir de cette impasse ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **03/02/2014** à **19:11**

bjr,

ce système de carte apparemment n'est pas très fiable.
il vous appartenait de vérifier que vous ne dépensiez pas plus que la somme sur votre compte.
je calcule que vous avez dépensé 3900 € alors que vous n'aviez que 1400 € sur votre compte.
mais peu importe la faute, vous avez dépensé l'argent que vous n'aviez pas et que la banque
vous a avancé donc il est normal que vous la remboursiez.
essayez de négocier un prélèvement moins élevé mais le remboursement sera plus long.
cdt

Par **Lag0**, le **03/02/2014** à **19:26**

[citation]je calcule que vous avez dépensé 3900 € alors que vous n'aviez que 1400 € sur votre compte. [/citation]

Bonjour,

Effectivement, il paraît presque impossible de dépasser autant ses capacités de paiement sans le faire exprès...

Par **Tisuisse**, le **04/02/2014** à **07:49**

Message déplacé de la catégorie "droit général" vers la catégorie "droit économique",
rubrique "droit bancaire".